

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2005/002263**
n°de gestion : **1971B00630**
n°SIREN : **971 506 308 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 02/02/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A M A P - ATELIER DE MECANIQUE APPLIQUES DE PRECISION société par actions simplifiée

18 rue Balzac 69150 Decines Charpieu -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification des commissaires aux comptes

"A.M.A.P."
ATELIER DE MECANIQUE APPLIQUEE DE PRECISION
Société par Actions Simplifiée au capital de 38.500 EUROS
Siège social : DECINES (Rhône) - 18, rue Balzac
971.506.308 RCS LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS
DES ASSEMBLEES GENERALES

COPIE DU
PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION ORDINAIRE
DE L'ASSOCIE UNIQUE
TENUE EXTRAORDINAIREMENT LE 20 DECEMBRE 2004

L'an deux mil quatre,
Et le Lundi vingt Décembre, à 18 Heures 30,

Monsieur Francis DI MARTINO, demeurant à MEYZIEU (Rhône),
19, rue Jean Mermoz,

agissant tant en qualité de Président de la Société
"A.M.A.P." - ATELIER DE MECANIQUE APPLIQUEE DE PRECISION,

qu'au nom pour le compte et en qualité de Gérant de la
Société "D.M. FINANCE", Société civile de droit commun, dont le
siège est à DECINES (Rhône), 18, rue Balzac, elle-même associée
unique de la Société "A.M.A.P." - ATELIER DE MECANIQUE APPLIQUEE
DE PRECISION, propriétaire de la totalité des 500 actions de 77
EUROS chacune, composant le capital social,

A pris les décisions ci-après :

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la
présente Assemblée, ainsi conçu :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- Désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant,

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission du CABINET MARC DAJEAN de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et de Mademoiselle Dominique FOURNIER de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la société, et ce, avec effet immédiat.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique désigne, aux lieu et place du CABINET MARC DAJEAN et de Mademoiselle Dominique FOURNIER, pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs :

. en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire : Monsieur Franck JOBERD, domicilié à VAULX EN VELIN, 2, rue Stalingrad, "Acti-Centre",

. en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant : le Cabinet "Philippe Haond Audit Conseils - P.H.A.C. EURL", dont le siège est à VAULX EN VELIN (Rhône), 2, rue Stalingrad.

Les fonctions de Monsieur Franck JOBERT et du Cabinet "Philippe Haond Audit Conseils - P.H.A.C. EURL" viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 Mars 2008.

Monsieur Franck JOBERT et le Cabinet "Philippe Haond Audit Conseils - P.H.A.C. EURL" ont déclaré préalablement accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour l'exercice desdites fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et l'Associé unique.

AU PROCES-VERBAL SUIVENT LES SIGNATURES

Pour copie certifiée conforme

LE PRESIDENT.

F. DI MARTINO

